

Demande d'autorisation de dépassement d'horaire pour des manifestations à choisir librement (art. 14 LHR et art. 18 OHR) **Commune / Arrondissement administratif**

Etablissement (pour autant qu'il ne soit pas déclaré dans l'autorisation d'exploiter)

Nom de l'établissement _____

Adresse exacte (NPA, localité, rue et n°) _____ Adresse de facturation, si celle-ci diffère de l'adresse ci-dessus (société, rue et n°, NPA, localité) _____

Personne responsable

Nom _____ Prénom _____

Tél. privé _____ Tél. portable _____

Indications sur l'exploitation

Autorisations de prolongation d'horaire pour l'année _____

Nombre de coupons souhaités _____

Remarques: (art. 14 LHR et art. 18 OHR)

Un maximum de 24 autorisations par an peut être délivré.



Les autorisations de prolongation d'horaire doivent être demandées et payées à l'avance. L'établissement est ensuite libre de les utiliser à sa convenance, sans devoir faire valoir un motif particulier. Les autorisations sont valables exclusivement pour l'établissement qui les a demandées. Elles ne peuvent être échangées ni vendues à d'autres établissements.

Les autorisations échoient à la fin de l'année et ne peuvent donc pas être reportées à l'année suivante. Il n'existe aucune possibilité de remboursement des taxes et des émoluments payés.

Si vous souhaitez utiliser l'une des autorisations de prolongation d'horaire qui vous ont été accordées, vous devez avoir rempli un coupon à minuit et demi au plus tard. Nous vous prions de le déposer rempli sur le buffet, en vue d'un contrôle éventuel. **Le lendemain, l'original blanc doit être renvoyé à la préfecture.**

Taxes / émolument	Pour les pubs, les bars et les dancings	Pour tous les autres établissements
Vente d'alcool (par autorisation)	50 fr.	30 fr.
Emolument (par demande)	30 fr.	30 fr.

Lieu et date _____ La personne responsable _____

Rapport de la commune à l'attention de la préfecture

Proposition: Il convient d'accorder l'autorisation oui non (explication)

Commentaires / charges _____

Lieu et date _____ Timbre et signature _____

A remettre à la commune concernée 30 jours au minimum avant la manifestation

Le présent formulaire peut être rempli sur Internet, à l'adresse http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/rsta/formulare_bewilligungen/gastgewerbe.html